



AVIS DE RECRUTEMENT

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) recrute, pour le compte de l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (ANME) sous le projet « Renforcement des capacités des Task Forces (IGCE et Cogénération) pour la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de l'énergie en Tunisie », un(e) consultant(e) pour l'évaluation finale du projet Task force.

Les termes de référence sont disponibles sur le site web www.tn.undp.org

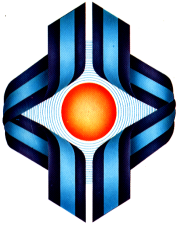
Les consultants intéressés sont priés d'adresser leurs dossiers de candidature comprenant (i) une lettre de motivation, (ii) un CV complet (précisant trois personnes de référence) et (iii) un formulaire P11 dûment rempli disponible sur le site web du PNUD : www.tn.undp.org

Les dossiers de candidature doivent être envoyés avant le vendredi 24 Septembre 2009 (date de rigueur) par courrier, par porteur à l'attention de:

Monsieur le Représentant Résident du PNUD en Tunisie
Au
41 bis Impasse Louis Braille,
Avenue Louis Braille 1003 Cité El Khadra Tunis.

Avec la mention « NE PAS OUVRIR – CANDIDATURE A.O. Evaluation finale du projet Task forces 00045947 » sur l'enveloppe, ou par mail à l'adresse hr_tun@undp.org avec objet : « CANDIDATURE A.O. Evaluation finale du projet Task forces 00045947 », faute de quoi les offres seront rejetées.

Ce recrutement est ouvert aux consultants des deux sexes. Les candidatures de femmes possédant les qualifications requises sont encouragées.



Termes de référence pour une évaluation finale

Projet 00045947 :
« Renforcement des capacités des Task Forces (IGCE et Cogénération) pour la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de l'énergie en Tunisie »

I. Le projet

1. Analyse de la situation

Jusqu'au milieu des années 80, la Tunisie disposait d'un excédent énergétique qui s'est progressivement amenuisé compte tenu de la stagnation de la production nationale d'hydrocarbures et de l'augmentation rapide de la demande d'énergie suite à une croissance économique soutenue ces dernières années, et à l'élévation du niveau de vie des citoyens.

Afin de pallier cette situation, la Tunisie a placé la maîtrise de l'énergie au plus haut niveau de ses priorités. Très tôt, un cadre institutionnel et réglementaire a été élaboré ainsi qu'une politique énergétique accompagnée d'un programme national, mettant l'accent sur l'intensification de l'exploration pétrolière et gazière d'une part et sur la maîtrise de l'énergie d'autre part.

Le gouvernement tunisien est conscient des impacts positifs tant sur les plans économique, que social et environnemental qui résulteraient de la mise en place d'un programme de maîtrise de l'énergie fondé sur une économie de marché. Les mesures présidentielles énoncées en 2001 traduisent la volonté politique d'agir aussi bien sur la demande que sur l'offre d'énergie. En effet, parmi les différentes recommandations émises, l'accent est mis sur les actions de sensibilisation en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables, la mise à jour du cadre réglementaire existant et l'encouragement du secteur public notamment à prendre des mesures favorisant les économies d'énergie. Une nouvelle loi sur la maîtrise de l'énergie a d'ailleurs été promulguée dans ce sens le 4 août 2004.

Face à un contexte national caractérisé par l'accroissement du déficit énergétique et un déséquilibre de la balance des paiements et à une situation internationale marquée par la flambée des prix du brut, les pouvoirs publics ont organisé au mois d'avril 2005, une Conférence Nationale sur la Maîtrise de l'Energie. Les recommandations issues de cette conférence se sont traduites par un programme d'actions prioritaires, à très court terme, afin de mobiliser le potentiel important d'économies d'énergie dont dispose la Tunisie. A cette fin, quatre groupes de travail appelés « task-forces » ont été constitués, regroupant tous les partenaires concernés par la cogénération, les Industries Grosses Consommatrices d'Energie (IGCE), l'énergie éolienne et la substitution du gaz naturel dans le secteur industriel.

Chaque task-force a une mission précise qui se présente comme suit :

- *La Task Force « Cogénération »* est chargée d'assurer la mise en place d'une capacité totale d'au moins 50 MW de cogénération dans 10 entreprises du secteur industriel (à raison de 5 MW/entreprise en moyenne sur 3 ans).
- *La Task Force « Industries Grosses Consommatrices d'Energie (IGCE) »* doit identifier et mettre en œuvre un programme d'efficacité énergétique auprès des 200 entreprises les plus « énergivores » du secteur industriel (dont la consommation d'énergie dépasse les 1000 Tep/an).
- *La Task Force « Eolien »* a pour mission d'accompagner tout le processus de réalisation d'un projet éolien de 100 MW par le secteur privé (depuis la préparation et le lancement de l'appel d'offres jusqu'au choix définitif du développeur).
- *La Task Force « Substitution au gaz naturel »* est chargée d'assurer tout un programme de raccordement au réseau de 300 entreprises industrielles situées dans les zones desservies par le gaz naturel et de leur conversion à cette source d'énergie, et ce, en vue de déplacer la consommation des produits énergétiques subventionnés.

2. Objectif du projet

L'objectif du projet est de contribuer au renforcement des capacités nationales (dans les domaines des IGCE et de la Cogénération) conformément aux priorités de la Tunisie en matière d'efficacité énergétique, afin de créer une dynamique nouvelle de maîtrise de l'énergie permettant de mobiliser rapidement et au maximum le potentiel d'économies d'énergie identifié.

3. Résultats attendus

Le projet permettra de mobiliser l'expertise nationale et internationale nécessaire pour l'élaboration d'un état des lieux précis dans les domaines des IGCE et de la cogénération afin d'identifier des actions à mettre en œuvre permettant de réduire d'au moins cinq pour cent la consommation énergétique de ces entreprises et d'installer 50MW de cogénération à l'horizon 2008. Un plan de communication sera élaboré pour chacune des task force. En

outre, un système de suivi/évaluation sera mis en place au sein de chaque task force pouvant être élargi au sein de l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (ANME) et devra être opérationnel avant la fin de projet sur la base d'indicateurs de performance. Des activités de formation des différents groupes cibles concernés par ces domaines, seront également réalisées. En ce qui concerne ces deux derniers produits, l'ANME veillera à coordonner les activités correspondantes avec celles du projet « Promotion des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie » de la GTZ, de manière à assurer une synergie et à optimiser les résultats.

L'ANME a été nommée agence d'exécution du projet.

La contribution du PNUD dans le projet (après révision budgétaire) s'élève à 393 476 USD, quant à la contribution de l'ANME s'élève à 460 500 USD (393 500 USD en cash et 67 000 USD en nature), une partie du projet est également financée par la GTZ à hauteur de 115,000 USD.

Le projet a effectivement démarré en 2005 et se terminera en 2009.

Il est à noter que le projet a été évalué à mi parcours en 2007, les principales recommandations au projet étaient :

Task force Industries Grosses consommatrices d'Energie "IGCE" :

- ü Sur le plan financier, Il s'agit de mettre à la disposition, aussi bien des industriels que des ESCOs (considérées comme véritable vecteur de développement de l'efficacité énergétique dans l'industrie), des instruments financiers accessibles et adaptés à leur contexte,
- ü Sur le plan technique, Pour pouvoir développer, d'une façon durable, l'efficacité énergétique dans l'industrie, il est primordial d'identifier les projets les plus rentables économiquement pour les industriels et ce afin de renforcer leurs convictions quant à l'opportunité d'investir,
- ü Sur le plan de la sensibilisation, La réussite du programme d'efficacité énergétique passe par la mise en place d'un plan de communication ciblé et basé essentiellement sur la mobilisation d'experts relais, l'organisation de séminaires de sensibilisation, la communication sur les bonnes pratiques et les expériences réussies, l'organisation d'ateliers interindustriels, l'utilisation d'autres supports de communications (site web dynamique, portail interactif,...).
- ü La hiérarchisation des priorités doit intervenir le plutôt possible, en se basant sur un bon diagnostic de la situation et une évaluation technico -économique assez poussée des options et de leurs champs d'application,
- ü Un système de suivi et de concertation est impératif pour faire les ajustements nécessaires d'une manière structurée, et assurer une évaluation adéquate des retombées des actions d'efficacité énergétique.

Il est par ailleurs recommandé de mettre en place un système pérenne de suivi des indicateurs de performance des différentes actions d'efficacité énergétique dans un cadre global couvrant tous les domaines d'intervention de l'ANME.

Task force Cogénération :

- ü Le diagnostic du marché a montré qu'une bonne partie du potentiel, en termes de nombre d'unités industrielles, concerne des capacités unitaires moyennes de l'ordre de 2- 3 MW. Pour cela, le développement de la filière devrait focaliser sur des capacités unitaires plus faibles que les 5 MW prévues dans la version initiale du projet, d'autant plus que ce niveau de capacités est compatible avec la technologie du moteur thermique, une technologie beaucoup plus maîtrisable que celle de la turbine.
- ü Certains représentants n'étaient pas mandatés convenablement pour pouvoir prendre certaines décisions. Pour cela, il serait souhaitable de désigner des personnes capables de prendre des décisions, et de préserver une certaine continuité dans la représentativité.
- ü Mettre en place des indicateurs qui permettent de donner .
- ü Améliorer la coordination avec les autres task forces (IGCE / Substitution gaz / Eolien).
- ü Mise en place d'un système de coordination continue entre différentes task forces travaillant sur des aspects horizontaux tel que le financement.
- ü Il est aussi souhaitable de prévoir une extension future de ce programme vers le tertiaire, et en particulier en examinant le potentiel relatif à la tri-génération.
- ü Mettre plus l'accent sur les questions relatives au financement, notamment bancaire pour offrir les ressources financières nécessaires au montage de ces projets dont les besoins en investissement sont assez importants (environ 1 million de dinars par MW).

II. L'évaluation

1. Objectifs de l'évaluation Finale

Conformément au document de projet, une évaluation finale du projet doit être menée sur l'ensemble des composantes du projet financées par le PNUD et l'ANME. Son objectif est de :

- Evaluer le taux d'exécution au niveau global et par volet (IGCE et Cogénération) ,
- Mesurer les progrès réalisés à ce jour en vue de l'atteinte des objectifs, des résultats et des impacts attendus ,
- d'évaluer les résultats obtenus du projet et sa visibilité et son impact sur la politique nationale de maîtrise de l'énergie (11^{ème} plan 2007-2011 et/ou programme quadriennal de maîtrise de l'énergie 2008-2011),
- Identifier les points forts et les faiblesses en matière de mise en œuvre du projet ainsi qu'évaluer la qualité (efficacité et efficience) du projet ,
- Identifier les enseignements tirés à ce jour ainsi que tout effet catalytique apporté par le projet ,
- Faire des recommandations sur les mesures éventuelles à prendre pour un éventuel projet similaire ,

- Identifier les mesures visant à développer des actions de partenariat et à assurer la pérennité des résultats obtenus ,
- Identifier les mesures permettant de renforcer et de généraliser les initiatives réussies.

Plus spécifiquement, la mission d'évaluation devra examiner les questions suivantes (liste non limitative) :

- Dans quelle mesure les modalités d'exécution et de réalisation du projet ont fonctionné adéquatement ? Le projet a-t-il été bien géré sur le plan de l'efficacité et de l'efficience ? Quelles ont été la nature et l'étendue de la participation au projet de l'ensemble des parties prenantes ? Quelle a été la qualité de la communication entre les différentes parties ? Quels sont les points forts et les faiblesses du projet ?
- Les ressources du projet sont-elles adéquates sur le plan de la qualité et de la quantité au vu des produits obtenus ? Dans quelle mesure a-t-on fait appel aux compétences locales et aux technologies et ressources nationales ?
- Dans quelle mesure les produits obtenus à ce jour dans le cadre du projet ont-ils répondu aux besoins des bénéficiaires directs ? Sont-ils appropriés et de qualité ? Les indicateurs de suivi et d'évaluation sont-ils adéquats ? quelle est l'impact du projet sur la politique nationale de ME de point de vue qualitatif et quantitatif ?
- Enseignements tirés : quelles sont les principales leçons qui peuvent être tirées du projet et seraient susceptibles d'être généralisées ? Quels sont les aspects du projet qui devraient être évités ou réalisés différemment à l'avenir dans un projet similaire? Quelles sont les améliorations à apporter ? Comment accroître l'efficacité du projet pour favoriser l'atteinte des résultats attendus ? L'évaluation comportera également les aspects liés aux facteurs qui peuvent aider à la durabilité du projet (innovation, effet catalytique etc..)

2. Produits attendus de l'évaluation

La mission d'évaluation devra préparer un rapport d'évaluation indépendant rédigé en langue française et structuré comme suit :

1. Résumé analytique (si possible en version anglaise également)
2. Introduction
3. Conception du projet
4. Mise en œuvre du projet
5. Résultats du projet et durabilité
6. Conclusions et recommandations
7. Annexes (termes de référence de la mission d'évaluation, liste des personnes rencontrées, liste des documents consultés, méthodologie utilisée pour l'évaluation)

3. Profil de la mission d'évaluation

Un consultant national sera recruté pour la réalisation de cette évaluation. Il/elle devra avoir au minimum 10 années d'expérience en matière d'évaluation de projets et si possible sur l'évaluation des aspects économiques et/ou des politiques environnementales. Il/elle devra avoir de s compétences solides pour l'analyse des bénéfices concernant le renforcement des capacités des différents acteurs dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. Par ailleurs, il/elle devra posséder une bonne connaissance du développement de la stratégie de maîtrise de l'énergie en Tunisie. Il/elle devra également maîtriser parfaitement le français et, si possible, l'anglais.

Le consultant sera recruté par le bureau du PNUD/Tunis pour une durée totale de 1 mois et financé sur le projet.